

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 7 décembre 2022, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et Greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h57, monsieur le maire, monsieur Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-156

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022;

2022-12-157

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 2 novembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

5 CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1 Ministère des Transports –

5.2 MRC La Haute-Yamaska :

5.2.1 Martinets ramoneurs;

5.2.2 Présentation version finale du Plan régional des milieux humides;

5.2.3 La MRC de la Haute-Yamaska agit pour corriger les bris de service des collectes de matières résiduelles;

5.2.4 Une première édition réussie du concours des plus belles bandes riveraines de la Haute-Yamaska;

5.3 MAMH

5.4 Office des personnes handicapées – Journée internationale des personnes handicapées 2022;

5.5 Centraide Estrie – Campagne de financement 2022;

5.6 Opération Nez Rouge est de retour;

5.7 Article 29 de la loi sur les cours municipales;

5.8 Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale villes et municipalités contre le Radon;

5.9 Ministère de la Santé publique – Campagne de vaccination annuelle contre la Grippe;

5.10 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – Êtes-vous une municipalité engagée :

5.11 Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie – Préparation aux intempéries;

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Présentation de l'organisme L'Arterre;

Madame Maryse Bernier, agente de maillage et superviseure des mandats de L'Arterre vient présenter la mission de l'organisme aux membres du conseil municipal.

6.2 Avis de motion règlement de taxation 2023;

2022-12-158

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-165 CONCERNANT LA TAXATION 2023

AVIS DE MOTION est donné par **madame Normande Hébert** conseillère au **poste numéro 2** qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture un règlement sur la taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice 2023

Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil avant le dépôt de l'avis de motion.

6.3 Avis de motion règlement de tarification 2023;

2022-12-159

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-166 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX 2023

AVIS DE MOTION est donné par **monsieur Serge Blanchard** conseiller au **poste numéro 1** qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture un règlement sur la tarification des services municipaux pour l'exercice 2023

Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil avant le dépôt de l'avis de motion.

6.4 Bibliothèque de Waterloo – cotisation annuelle ;

2022-12-160

BIBLIOTHÈQUE DE WATERLOO – COTISATION ANNUELLE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte l'entente proposée par la Bibliothèque Publique de Waterloo pour l'année 2023 afin d'offrir la gratuité aux résidents de Warden moyennant un coût de 400 \$

ADOPTÉE

6.5 Adhésion 2023 – OBV Yamaska

2022-12-161

ADHÉSION 2023 – OBV YAMASKA

ATTENDU QUE l'OBV Yamaska désire accompagner les municipalités locales et régionales afin que cette gestion de l'eau considère de plus en plus l'ensemble des acteurs du bassin versant et l'ensemble des usages de l'eau tout au long de la Yamaska.

ATTENDU QU'une grande partie des municipalités touchant le bassin versant de la Yamaska sont membres ;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2023, accepte la dépense de 50 \$ et en autorise le déboursé;

ADOPTÉE

6.6 Présentation de l'organisme Impact;

Madame Hélène Fortier, directrice accompagnée de monsieur Pascal Pelletier, adjoint à la direction et aux projets viennent présenter la mission de l'organisme aux membres du conseil municipal.

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 NOVEMBRE 2022

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 30 novembre 2022 indiquant un solde aux livres de – (784.59 \$.)

2022-12-162

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 30 novembre 2022, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2022

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 30 novembre 2022 indique des revenus de 580,086.23 \$ et des dépenses de fonctionnement de 536,614.89 \$

7.3 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2022

2022-12-163

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2022

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 30 novembre 2022 totalisant 59 802.06 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	55,839.36 \$
---------------	--------------

Salaires nets payés	3,962.70 \$
---------------------	-------------

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 30 novembre 2022
APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2022

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
 Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
 Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 445 223.01 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 30 novembre 2022

nom	description	montant	Total
Automatisation D2E Inc.	contrat entretien	(1 402,70)	
Automatisation D2E Inc.	contrat entretien	1 402,70	
Automatisation D2E Inc.	contrat entretien	233,78	
Automatisation D2E Inc.	modification technique	(1 253,23)	
Automatisation D2E Inc.	modification technique	678,35	
Automatisation D2E Inc.	modification technique	1 253,23	912,13
M.Bruno Delorme	achat divers	9,98	9,98
M.Fernand Auclair	nettoyage feuilles parc	125,00	125,00
Julie Guilmain	honoraire professionnelle	1 023,27	1 023,27
FNX innov Inc.	honoraire professionnel	2 047,99	2 047,99
Bertrand Ostiguy	déneigement réseau routier	6 878,15	6 878,15
Comptoir Agri.de Waterloo	achat de chlore	204,53	204,53
TGC Inc.	Décompte no.13	310 221,88	310 221,88
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
Paul Lussier	frais de déplacement	176,00	320,00
Emco Corporation	achat asphalte froide	563,38	563,38
MRC La Haute-Yamaska	ajust.quote-part déchet	142,75	142,75
Ville de Granby	entente loisirs	66,12	66,12
Veolia Water Tech.Canada Inc.	Kit réactif pour eau potable	1 713,73	1 713,73
Hydro Québec	2020 ch.Jones	423,89	423,89
Serv.R. Lussier (Div.Déneig	déneigement site municipal	2 035,06	2 035,06
Aquatech	prise en charge eau potable	2 156,73	
AQUATECH	prise en charge eau usée	344,84	2 501,57
Surplus Malouin Inc	divers quincaillerie	20,72	20,72
Jean-Claude Beaumont	M.O. voirie et autres	220,00	220,00
Patrice Laramée Inc.	profiler fossé ru Duchesneau	2 695,63	2 695,63
Eurofins	analyse eau usée	189,14	189,14
Enviro 5 Inc.	entretien et disposition des boues	107 773,63	107 773,63
Berniolles Brigitte	entretien paysager	1 100,00	1 100,00
Transport J.P.D.Choquette Inc.	achat pierre et transport	3 822,91	3 822,91
Blanchard Serge	frais de poste	211,55	211,55
			<u>445 223,01</u>

ADOPTÉE

7.5 BONIFICATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EN COUR;

2022-12-165 BONIFICATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EN COUR;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du village de Warden désire récompenser son directeur général pour le travail accompli au cours de l'année 2022 ;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accorde 2 jours de vacances à son directeur général en tant que reconnaissance et appréciation de son travail.

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR NOVEMBRE 2022;

8.2 PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU SERVICE INCENDIE DU 25 Octobre 2022 AINSI QUE LE BUDGET 2023;

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil le procès-verbal de la réunion du 25 octobre dernier ainsi que le budget 2023 du service incendie.

8.3 BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC;

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil les bulletins d'information policière provenant de la Sûreté du Québec.

8.4 Priorités 2023-2024 en sécurité publique ;

2022-12-166

PRIORITÉS 2023-2024 EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la MRC La Haute-Yamaska demande à au Conseil de la municipalité de définir les priorités locales qu'il souhaite soumettre en vue d'établir les priorités régionales pour la prochaine année;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du village de Warden souhaite une présence policière régulière sur son territoire, principalement sur les heures d'affluence soit, de 6 heures à 8 h30 le matin, de 3h30 à 5h30 l'après-midi et aussi en soirée de 19h00à 21h00.

ATTENDU QU' il y a toujours une circulation de véhicules lourds importante sur la rue du Pont, depuis que nous avons fait des travaux d'asphaltage important à l'automne 2021, il est très intéressant pour les camionneurs ne respectant pas les lois de la circulation routière d'y circuler. Nous comptons sérieusement sur la Sûreté du Québec pour solutionner cette problématique ou à tous le moins l'améliorer grandement avec leurs interventions;

ATTENDU QUE le conseil municipal a investi l'achat de panneau d'affichage de vitesse afin d'inciter et de sensibiliser les automobilistes à respecter les limites autorisées et aussi nous avons installé des panneaux indiquant la vitesse à respecter au centre de la chaussée, cependant il va de soi qu'une excellente présence policière sur les heures d'affluence demeure nécessaire afin de faire respecter les limites de vitesse et aussi l'interdiction de circuler aux véhicules lourds sur la rue du Pont ;

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte les priorités suivantes et les soumette au Comité de sécurité publique de la MRC La Haute-Yamaska :

- 1- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse, dans les rues sous juridiction de la municipalité;
- 2- Effectuer des opérations spécifiques concernant la circulation des camions lourds dans les zones prohibées (rues du Pont et du Moulin)
- 3- Surveillance au parc McLaughlin ainsi que le parc situé sur la rue du Moulin
- 4- Effectuer une ronde hebdomadaire dans les rues de la municipalité afin de rassurer les citoyens qu'il y a une présence policière
- 5- Opération Radar de façon régulière afin de contrer la vitesse excessive sur la rue du Pont sur les heures de pointe.

ADOPTÉE

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'OPÉRATEUR DE L'USINE DES EAUX USÉES;

2022-12-167 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'OPÉRATEUR DE L'USINE DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2023;

ATTENDU QUE depuis janvier 2021 monsieur Paul Lussier agit à titre d'opérateur de l'usine des eaux usées. Monsieur Lussier est actuellement rémunéré à un taux de 21.00\$ / heure et d'un horaire de trois heures/semaine soit, le lundi, mercredi et vendredi;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden, accepte une augmentation du taux horaire de monsieur Paul Lussier au taux de 23.00\$ / heure à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE

9.2 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'OPÉRATEUR DE L'USINE DES EAUX USÉES;

2022-12-168 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023;

ATTENDU QUE depuis janvier 2022 monsieur Jean-Claude Beaumont agit à titre d'employé de voirie municipal. Monsieur Beaumont est actuellement rémunéré à un taux de 20.00\$ / heure;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden, accepte une augmentation du taux horaire de monsieur Jean-Claude Beaumont au taux de 21.40\$ / heure à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE

9.3 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO.3 RÉVISÉE DU PROGRAMME D'AIDE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023);

2022-12-169 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO.3 RÉVISÉE DU PROGRAMME D'AIDE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden suite à sa demande de programmation no.3 émise le 26 octobre dernier, a reçu un courriel le 1^{er} novembre dernier nous informant que la vidange et disposition des boues n'était pas admissible au programme TECQ et nous demandant de refaire une résolution tenant compte de ce changement;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité du village de Warden approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité du village de Warden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.3 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE POUR NOVEMBRE 2022;

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'inspectrice pour le mois de novembre 2022;

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 VILLE DE GRANBY – PROLONGATION DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023;

2022-12-170 VILLE DE GRANBY – PROLONGATION DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023;

ATTENDU QU'une entente en matière de loisirs a été signée entre les PARTIES le 7 décembre 2017 ; (ci-après appelée l'« ENTENTE »);

ATTENDU QUE les parties ont prolongé, par addenda, la durée de l'entente jusqu'au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les PARTIES souhaitent de nouveau modifier l'article 9 de l'ENTENTE afin de remplacer la date d'échéance du 31 juillet 2022 pour le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les parties jugent opportun de procéder à une modification de la contribution financière des municipalités prévues à l'article 7 de ladite entente;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE MODIFIER COMME SUIT L'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS INTERVENUE ENTRE ELLES LE 7 DÉCEMBRE 2017 :

1. Par le remplacement, à l'article 7 du nombre « 138 \$ », par le nombre « 150 \$ ».

2. Par le remplacement de l'article 9 de l'ENTENTE par le suivant :

« Article 9 :

La présente entente entre les parties est prolongée et se termine le 31 décembre 2023. »

3. Le présent addenda prend effet à la date de sa signature par toutes les PARTIES.

4. L'ENTENTE n'est pas autrement modifiée.

ADOPTÉE

11.2 TARIFICATION AUX CITOYENS POUR LES SERVICES DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY;

2022-12-171 TARIFICATION AUX CITOYENS POUR LES SERVICES DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden ne désire pas priver ces citoyens d'adhérer aux services de loisirs de la ville de Granby;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion aux services de loisirs de la ville de Granby seront **de 150\$ pour l'année 2023**, suite à la prolongation de l'entente avec la ville de Granby jusqu'au 31 décembre 2023.

Sur la proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte **de payer 50\$ par adhésion** de ces citoyens aux services de loisirs de la ville de Granby pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et que la **différence de 100\$ par adhésion sera facturée** à même le compte de taxes ou par une facture individuelle ou payée comptant lors de la demande de preuve de résidence..

ADOPTÉE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-172 LEVÉE

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot

Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h18

ADOPTÉE

Adopter ce 11 janvier 2023

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire